

# 14<sup>ème</sup> TOURNOI REGIONAL DE SAINT GRATIEN

**SAMEDI 20 AVRIL ET DIMANCHE 21 AVRIL 2019**

## Article 1

La section Tennis de Table de Saint Gratien organise le samedi 20 avril et dimanche 21 avril 2019, dans la salle du Picolo, rue du Piccolo 95210 Saint Gratien un tournoi régional. Ce tournoi régional se déroulera sur 16 tables et comptera 10 tableaux.

Le tournoi est homologué sous le N° 04/19 (les parties de la Coupe de Saint Gratien sont également homologuées) Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFTT traditionnels de la ligue Ile de France.

Le responsable de l'organisation du tournoi est, Monsieur Jérôme Theillet (11 rue Marcellin Berthelot, 95210 Saint Gratien).

Le Juge Arbitre du tournoi est Monsieur José Gafar (10 bis rue Lucien Berger, 95130 Franconville), JA3.

La spideur du tournoi est Madame Mélanie Penet (91 boulevard Charles de Gaulle, 95110 Sannois), JA1.

## Article 2

SAMEDI 20 AVRIL 2019			
FIN DU POINTAGE	HORAIRE DE DEBUT	TABLEAUX	CATEGORIES
11 h 30	12 h	A	≤ 899 points
14 h 30	15 h 00	B	≤ 1099 points
12 h 30	13 h	C	≤ 1299 points
15 h 45	16 h 30	D	≤ 1499 points
17 h 00	17 h 30	E	≤ 1299 points pour Dames
DIMANCHE 21 AVRIL 2019			
8 h 30	9 h	F	≤ 1599 points
11 h 30	12 h 00	G	≤ 1799 points
9 h 30	10 h 00	H	≤ 2049 points
13 h 00	13 h 30	I	≤ 2299 points
15 h 30	16 h	J	COUPE DE SAINT GRATIEN ≤ 3600 points

## Article 3

Les engagements et les renseignements se font exclusivement par mail à l'adresse suivante [laurent.auguet@gmail.com](mailto:laurent.auguet@gmail.com) et par téléphone au **06 71 25 59 95**. Chaque inscription se verra confirmée par un mail.

La clôture des engagements est fixée au vendredi 19 avril 2019. Dès qu'un tableau est plein, les inscriptions sont closes et les personnes s'inscrivant ensuite seront contactées. Des inscriptions pourront être acceptées sur place à concurrence des places disponibles dans les tableaux. Les inscriptions pour la Coupe de Saint Gratien se font exclusivement par paire, un changement est possible le jour même en cas de forfait.

## Article 4

Les joueurs(ses) **peuvent faire au maximum 2 tableaux le samedi 20 avril et 2 tableaux + la coupe de Saint Gratien le dimanche 21 avril. Paiement sur place.**

Le prix de l'inscription est de : 8 euros pour 1 tableau,

7 euros par tableau supplémentaire

## Article 5

Le club se réserve le droit d'annuler un tableau, si le nombre de participants est inférieur à 10 engagés. Nombre d'engagement maximum : 48 pour les tableaux A, B, C, D, F, G, H et I, 24 pour le tableau E, 32 équipes pour le tableau Coupe de Saint Gratien.

## Article 6

Les récompenses des tableaux sont :

TABLEAUX	CATEGORIES	VAINQUEUR	FINALISTE	DEMI-FINALISTES
A	≤ 899 points	60 euros	30 euros	15 euros
B	≤ 1099 points	70 euros	35 euros	20 euros
C	≤ 1299 points	80 euros	40 euros	20 euros
D	≤ 1499 points	80 euros	40 euros	20 euros
E	≤ 1299 points dames	50 euros	30 euros	15 euros
F	≤ 1599 points	80 euros	40 euros	20 euros
G	≤ 1799 points	100 euros	50 euros	25 euros
H	≤ 2049 points	120 euros	60 euros	30 euros
I	≤ 2299 points	140 euros	70 euros	35 euros
J	COUPE DE SAINT GRATIEN ≤ 3600 points	200 euros	100 euros	50 euros

Le total des dotations s'élève à 1975 euros. Les récompenses seront données sous forme de chèque bancaire, libellé au nom des parents pour les joueurs mineurs.

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 60% de sa capacité maximum, l'organisation pourra diviser par deux la dotation de ce tableau.

## Article 7

Le juge arbitre sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

Les joueurs(ses) qualifié(e)s pour les championnats de France vétérans ou minimes/juniors se déroulant le même jour ne peuvent pas participer au tournoi.

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition ».

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « fft » pour smartphones (Android et IOS)

Chaque joueur devra se faire pointer à la table de pointage, au plus tard 30 minutes avant le début de son tableau.

Tout joueur n'ayant pas répondu à l'appel de son nom dans un délai de 10 minutes pourra être éliminé.

Tout joueur éliminé sera tenu d'arbitrer une rencontre.

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser tout joueur qui ne respecterait pas le règlement.

## **Article 8**

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 20 avril 2019 salle des Cressonnières 12 rue des Cressonnières 95210 Saint Gratien à partir de 21 h 00.

## **Article 9**

Des balles plastiques blanches 3 étoiles homologuées seront utilisées. Les maillots blancs seront interdits.

Les tableaux (sauf la Coupe de Saint Gratien à élimination directe) se dérouleront au premier tour par poules de trois joueurs, avec deux sorties par poule. Les tableaux se poursuivront par élimination directe. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les dernières finales sont prévues à partir de 22h00 le samedi et 22h00 le dimanche.

**La Coupe de Saint Gratien se déroule de la manière suivante : Les deux joueurs qui ont le plus de points font une partie de simple, les deux joueurs qui ont le moins de points font une partie de simple. En cas d'égalité une partie de double permettra de départager les deux équipes. Le cumul des points des deux joueurs de l'équipe ne pourra pas excéder 3600 points.**

Aucun délai ne sera accordé pour 2 parties consécutives dans 2 tableaux différents.

## **Article 10**

Les joueurs doivent se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire.

## **Article 11**

Le club de Saint Gratien décline toute responsabilité en cas d'accidents, pertes, de vols ou tout incident survenu au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

***Un buffet bar sera à la disposition des participants et des spectateurs.***